



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELEVANT DU CODEX: PROPOSITION POUR 2020-2021¹

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2020-2021

1. Conformément à l'article XIII.2 du Règlement intérieur de la Commission, les montants estimés doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires établis en vertu des articles XI.1a) et XI.1b) ii) du Règlement intérieur, ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au programme et d'autres coûts afférents au service de celui-ci.
2. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 est présenté au **tableau 1** avec une croissance nominale nulle par rapport à l'exercice biennal 2018-2019. Les propositions relatives aux contributions de la FAO et de l'OMS sont soumises à l'approbation de leurs organes directeurs respectifs en 2019. Le budget est fondé sur les hypothèses suivantes concernant les principaux postes de dépenses:
 - i. Les sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius auront lieu (en 2020 à Rome et en 2021 à Genève);
 - ii. Une session annuelle ordinaire et une session annuelle de suivi du Comité exécutif seront organisées;
 - iii. Les réunions des autres organes subsidiaires, y compris des comités de coordination, devraient se tenir selon un calendrier similaire à celui arrêté pour 2018-2019, ce qui représentera au moins 29 réunions;
 - iv. La surveillance stratégique des travaux sur le développement des normes peut conduire à l'établissement de nouvelles méthodes de travail (par exemple, un Comité chargé du développement des normes)²;
 - v. Les activités de plaidoyer liées à une éventuelle journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments³.

Tableau 1: Projet de budget 2020-2021 (en milliers d'USD)

Compte	Proposition Exercice biennal 2020	
Contribution de la FAO	7 106	80 %
Contribution de l'OMS	1 725	20 %
1) DÉPENSES DE PERSONNEL	4 280	48 %
2) AUTRES RESSOURCES HUMAINES	1 141	13 %
3) SERVICES COMMUNS INTERNES	1 700	19 %
4) AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	780	9 %
5) VOYAGES	750	9 %
6) IMPRÉVUS	180	2 %
TOTAL DES COÛTS/DÉPENSES ESTIMÉS	8 831	100%

3. Toute nouvelle activité coûteuse qui serait prévue dans le cadre du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, qui est en cours d'élaboration⁴, pourrait être financée par le budget de l'exercice biennal 2022-2023.

¹ Ce document a également été inscrit au point 10.2 de l'ordre du jour de la soixante-quinzième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

² Voir CX/EXEC 18/75/9.

³ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session (septembre 2018).

⁴ Voir CX/EXEC 18/75/8.